

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 892 000**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **05 10531**

⑤1 Int Cl⁸ : **A 45 C 7/00** (2006.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② Date de dépôt : 14.10.05.

⑫③ Priorité :

⑫④ Date de mise à la disposition du public de la demande : 20.04.07 Bulletin 07/16.

⑫⑤ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : *ARNEX Société anonyme* — FR.

⑦② Inventeur(s) : *SISSO DANIEL et HARDY PIERRE.*

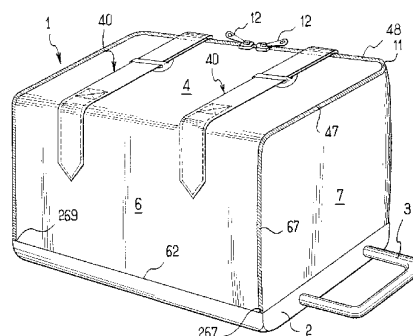
⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : *PONTET ALLANO & ASSOCIES.*

⑤④ **BAGAGE PLIANT.**

⑤⑦ Bagage comprenant un fond (2) et plusieurs parois latérales (6-9) définissant une épaisseur pour ladite valise, dont un dos (6) et des flancs (7,9) adjacents audit dos, le dos et les flancs s'étendant de façon inamovible depuis des bords respectifs dudit fond, bagage qui comprend en outre un couvercle (4) s'étendant de façon inamovible depuis le dos, à l'opposé au fond, ledit bagage étant caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (11) pour relier selon l'épaisseur et de façon amovible le dos (6) avec les deux flancs (7,9).

La liaison amovible entre le fond et les flancs permet de désolidariser le fond d'avec le flancs, rendant ainsi plus facile le repliement du bagage dans une configuration d'encombrement minimal, pour son stockage ou son transport à vide.



FR 2 892 000 - A1



" Bagage pliant "

La présente invention se rapporte à un bagage dont le volume peut être réduit lorsqu'il n'est pas utilisé, notamment lorsqu'il doit être stocké.

5 Les bagages de grandes dimensions sont très utiles notamment pour transporter de grandes quantités. Cependant, de tels bagages sont encombrants, notamment lorsqu'ils ne sont pas utilisés, que se soit pour le transport et le stockage avant leur vente, ou bien pour le stockage par un utilisateur du bagage.

10 En particulier, les bagages de type valises qui doivent avoir une certaine rigidité sont de ce fait difficilement pliables. Pour les bagages de type sac, faits d'une matière souple, il peuvent être plus aisément pliés mais ne présentent généralement pas une rigidité suffisante pour le transport correct de vêtements, notamment de chemises; en outre, le
15 repliement de parois perpendiculaires entre elles forme de nombreux plis qui gênent le repliement correct du bagage.

Le but de l'invention est de proposer un bagage pliable amélioré.

Selon l'invention, un tel bagage comprend un fond ainsi que plusieurs parois latérales, définissant une épaisseur pour ladite valise, lesdites parois
20 latérales comprenant un dos et des flancs adjacents au dos, le dos et les flancs s'étendant de façon inamovible depuis des bords respectifs dudit fond, bagage qui comprend en outre un couvercle s'étendant de façon inamovible depuis le dos, à l'opposé au fond, ledit bagage étant caractérisé en ce qu'il comprend des moyens pour relier selon l'épaisseur et de façon
25 amovible le dos avec les deux flancs. La liaison amovible permet de séparer le dos et les flancs, réduisant ainsi le nombre de plis lors du repliement du bagage en vue de son compactage. Le repliement en est donc avantageusement facilité.

Avantageusement, les moyens de liaison amovible comprennent une
30 fermeture à glissière s'étendant le long d'une jonction entre le dos et au moins un flanc. Cette fermeture peut être d'un seul tenant et s'étendre continûment selon l'épaisseur, le long d'une jonction entre le dos et le flanc, le long du couvercle le long de jonctions entre le couvercle et un premier flanc, et entre le couvercle et le deuxième flanc et selon
35 l'épaisseur, et le long d'une jonction entre le dos et le deuxième flanc.

Les parois latérales peuvent comprendre en outre une façade disposée entre les deux flancs. La fermeture à glissière peut alors s'étendre continûment le long des jonctions entre le couvercle le premier flanc, la façade, et le deuxième flanc.

5 La valise peut avantageusement comprendre un raidisseur articulé au voisinage d'une jonction du dos avec le fond, entre une position dressée pour venir contre le contre le dos, et une position de repli, rabattu contre le fond. Ce raidisseur permet d'assurer la stabilité de la forme du bagage dans sa position déployée. Ce raidisseur peut avoir la forme d'une plaque de
10 dimensions sensiblement voisines de celles du dos, de sorte qu'elle recouvre sensiblement la totalité du dos lorsque la valise est déployée et que le raidisseur est dressé. Pour que le raidisseur reste dans sa position dressée lorsque la valise est remplie, le bagage peut avantageusement comprendre des moyens de butée pour l'appui du raidisseur sur le dos.

15 Le raidisseur et le dos peuvent avantageusement comprendre des moyens de prise mutuelle, par exemple un complexe agrippant qui peut être du type Velcro™. Ainsi, le raidisseur peut être maintenu solidaire du dos, dans sa position dressée. En particulier, lors du remplissage du bagage, l'utilisateur n'a pas besoin de maintenir lui-même le raidisseur
20 contre le dos.

Le fond peut être en une matière sensiblement rigide et les parois et/ou le couvercle être en une matière souple. Ainsi, le fond rigide combiné au raidisseur pour le dos permet d'avoir un bagage susceptible de
25 conserver une certaine forme lors de son utilisation, et les parois souples, grâce notamment à la liaison amovible entre le dos et les flancs, peuvent être aisément repliées sur le fond.

Le bagage peut avantageusement comprendre des moyens, par exemple une ou plusieurs sangles de longueur réglable, adaptés pour
30 conserver à la valise une épaisseur réduite, notamment lorsqu'elle n'est que partiellement remplie.

D'autres particularités et avantages de l'invention ressortiront encore de la description ci-après, relative à des exemples non limitatifs.

Aux dessins annexés :

- la figure 1 est une vue en perspective de trois-quarts arrière d'une
35 valise selon l'invention, en position fermée;

- la figure 2 est une vue en perspective de la valise de la figure 1 en cours de compactage;

- la figure 3 est une coupe transversale de la valise des figures précédente, représentée vide et ouverte;

5 - la figure 4 est une coupe transversale de la valise des figures précédentes, représentée sensiblement à mi-charge et dont le volume a été réduit pour être adapté à sa charge; et,

- la figure 5 est une coupe transversale de la valise des figures précédentes, représentée sensiblement à pleine charge et dont le dos a été
10 raidi.

La figure 1 représente une valise roulante 1 selon l'invention. Cette valise, telle qu'illustrée à la figure 1, est sensiblement parallélépipédique. Elle comprend un fond 2 rigide. Le fond est généralement plan, avec des relevés latéraux de faible épaisseur relativement aux dimensions du fond,
15 relevés qui s'étendent sensiblement perpendiculairement au plan général du fond. Le fond porte une poignée 3 qui y est montée coulissante, sensiblement parallèlement à ce plan général. Des roulettes (non représentées) sont fixées au fond 2 à l'opposé de la poignée coulissante 3.

La valise comprend en outre cinq autres parois; dont un couvercle 4
20 s'étendant sensiblement à l'opposé du fond. Des parois latérales 6,7,8,9 s'étendent entre le fond et le couvercle de façon à pouvoir former un parallélépipède complet lorsque la valise est fermée, telle qu'illustrée à la figure 1. Les parois latérales définissent ainsi une épaisseur, qui peut être variable, entre le fond 2 et le couvercle 4. Les parois latérales comprennent
25 un dos 6, une façade 8 opposée au dos, et deux flancs 7,9, opposés entre eux et reliant chacun le dos et la façade.

Dans l'exemple illustré, les parois latérales et le couvercle sont essentiellement en une matière souple, par exemple un tissu ou une matière plastique.

30 La valise comprend en outre une fermeture 11 adaptée pour fermer la valise, de sorte que le contenu de la valise y soit maintenu. La fermeture s'étend essentiellement linéairement, d'abord depuis le fond 2, à une jonction 267 entre le fond 2, le dos 6 et un premier flanc 7, et selon l'épaisseur, le long d'une jonction 67 entre le dos et le flanc 7; ensuite le
35 long du couvercle 4 successivement le long d'une jonction 47 entre le

couvercle et le premier flanc, puis le long d'une jonction 48 entre le couvercle et la façade 8, et le long d'une jonction 49 entre le couvercle et le deuxième flanc 9; enfin la fermeture s'étend selon l'épaisseur, le long d'une jonction 69 entre le dos et le deuxième flanc 9, et jusqu'au fond 2, à une
5 jonction 269 entre le fond 2, le dos 6 et le flanc 9. Dans l'exemple illustré, la fermeture est une fermeture à glissière est continue sur toute sa longueur, de sorte que deux coulisseaux 12 peuvent chacun la parcourir sur tout sa longueur. A la figure 1, les coulisseaux 12 sont arbitrairement représentés en contact, à mi longueur de la glissière 11.

10 La valise comprend en outre un raidisseur 13. Ce raidisseur a la forme d'une plaque de dimensions sensiblement identiques à celles du dos 6. Cette plaque est articulée avec le fond 2 au voisinage de sa jonction 62 avec le dos 6, de sorte qu'il est mobile entre une position dressée 132 (voir figures 3 et 5) dans laquelle le raidisseur se dresse sensiblement
15 perpendiculairement au fond 2, et une position de repli 131 (voir figures 2 et 4) dans laquelle le raidisseur 13 est rabattu contre le fond 2. Ainsi, lorsque la valise est complètement déployée, telle qu'illustrée à la figure 5, le raidisseur 13 dans sa position dressée 132 permet de rigidifier le dos 2. Notamment lorsque, lors du transport de la valise, celle-ci est disposée
20 avec le dos 6 en partie basse, il offre une surface d'appui stable et rigide pour le contenu de la valise. En outre, des moyens de butée 133 sont prévus pour le raidisseur 13 sur le fond 2 afin que le raidisseur ne puisse aller au-delà de sa position dressée 132, sensiblement perpendiculairement un plan général du fond 2.

25 Lorsque l'on veut utiliser la valise 1 en ne la remplissant que partiellement, tel qu'illustré à la figure 4, on peut rabattre le raidisseur 13 dans sa position de repli 131, contre le fond. Ainsi, notamment du fait de la souplesse des parois latérales, l'épaisseur de la valise est sensiblement limitée à celle de son contenu. Une telle possibilité est particulièrement
30 avantageuse lorsque l'on veut, par exemple, optimiser le remplissage du coffre d'une voiture.

La valise 1 comprend deux sangles 40, illustrées aux figures 1,2 et 4. Chacune de ces sangles est formée de deux parties complémentaires 41,42. Une première partie 41 est fixée sur le couvercle 4, et la deuxième
35 partie est fixée sur la façade 8. Les deux parties sont prévues pour venir en

prise l'une avec l'autre. Chaque sangle est réglable en longueur, de sorte que, notamment dans la disposition de la figure 4, cette longueur peut être adaptée au remplissage partiel de la valise. Ainsi, dans le cas du remplissage partiel illustré à la figure 4, une fois les deux parties en prise mutuelle, les sangles permettent à la valise de conserver son épaisseur réduite.

Lorsque l'on n'utilise pas la valise, pour limiter son encombrement au minimum, on peut compacter la valise, tel qu'illustré à la figure 2, en repliant les parois souples 4,6-9 contre le fond 2. Pour faciliter le compactage, on désolidarise le couvercle 4 d'avec la façade 8 et d'avec les flancs 7,9, et on désolidarise le dos 6 d'avec les flancs 7,9. Pour cela on déplace les coulisseaux 12, chacun jusqu'à l'une des jonctions 267,269 du dos avec le fond et l'un respectif des flancs, la fermeture à glissière 11 étant alors dans une position ouverte. Ainsi, pour le repliement il suffit de ne former que deux plis 78,89, aux jonctions de la façade 8 avec respectivement chacun des flancs 7,9. Ainsi, parois souples, notamment les parois latérales, offrent une résistance réduite au repliement selon les flèches de la figure 2, et la valise peut aisément être mise dans une position compactée, en vue de son stockage ou de son transport à vide.

Bien sûr, l'invention n'est pas limitée aux exemples qui viennent d'être décrits et de nombreux aménagements peuvent être apportés à ces exemples sans sortir du cadre de l'invention.

Ainsi, si le fond et le couvercle sont de forme triangulaire, il peut n'y avoir que trois parois latérales, dont le dos.

Le couvercle peut être en une matière rigide, comme le fond, de sorte qu'il peut former un ensemble rigide avec un fond tel qu'il est illustré aux exemples, lorsque le bagage est entièrement compacté.

Au contraire, l'ensemble des parois, y compris le fond, peuvent souples, et comprendre un ou plusieurs raidisseurs, associés à certaines des parois.

Un raidisseur en forme de plaque peut être remplacé par un raidisseur en forme de cerclage, pour tendre une paroi latérale respective.

Dans l'exemple illustré la fermeture est une fermeture à glissière continue sur toute sa longueur; Dans un autre mode de réalisation une glissière indépendante peut être prévue pour chacune des jonctions entre le

dos et respectivement chacun des flancs latéraux, uniquement utilisée pour le repliement en vue du compactage complet du bagage. Une troisième glissière, ou plusieurs autres, indépendante, étant utilisée pour la fermeture du couvercle.

5 Les moyens de butée sont optionnels, notamment si les parois latérales suffisent à conserver une forme voulue pour le bagage.

10 Un système de bagage pliant selon l'invention, peut comprendre un bagage selon l'invention, notamment une valise telle que décrite aux figures, et une housse adaptée pour recevoir le bagage lorsqu'il est vide et compacté. Une telle housse permet de s'assurer que le bagage est ainsi maintenu dans sa position compactée.

REVENDICATIONS

1. Bagage comprenant un fond (2) et plusieurs parois latérales (6-9),
définissant une épaisseur pour ladite valise, lesdites parois latérales
5 comprenant un dos (6) et des flancs (7,9) adjacents audit dos, le dos et les
flancs s'étendant de façon inamovible depuis des bords respectifs dudit
fond, bagage qui comprend en outre un couvercle (4) s'étendant de façon
inamovible depuis le dos, à l'opposé au fond, ledit bagage étant caractérisé
en ce qu'il comprend des moyens (11) pour relier selon l'épaisseur et de
10 façon amovible le dos (6) avec les deux flancs (7,9).

2. Bagage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de
liaison amovible (11) comprennent une fermeture à glissière s'étendant le
long d'une jonction (67,69) entre le dos et au moins un flanc (7,9).

15

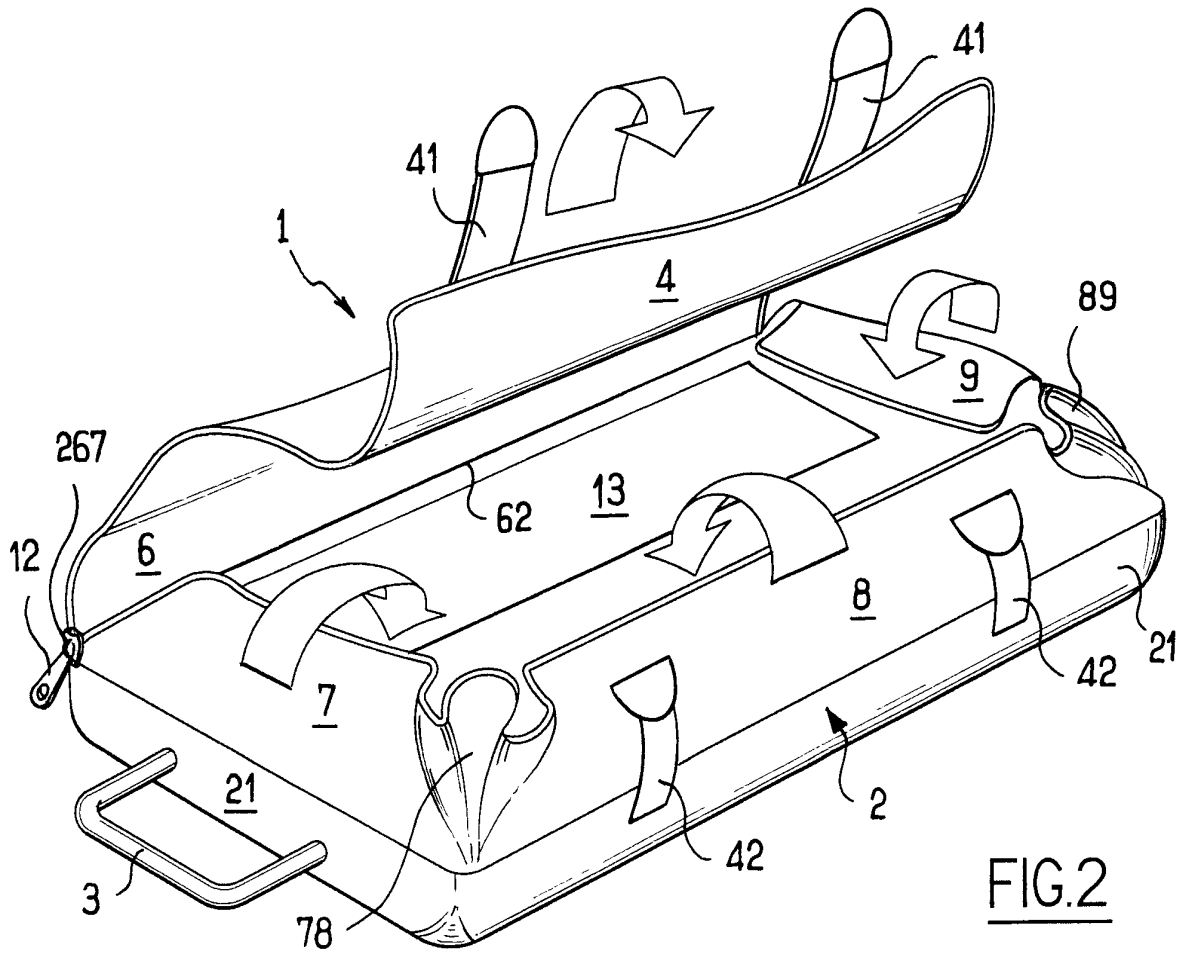
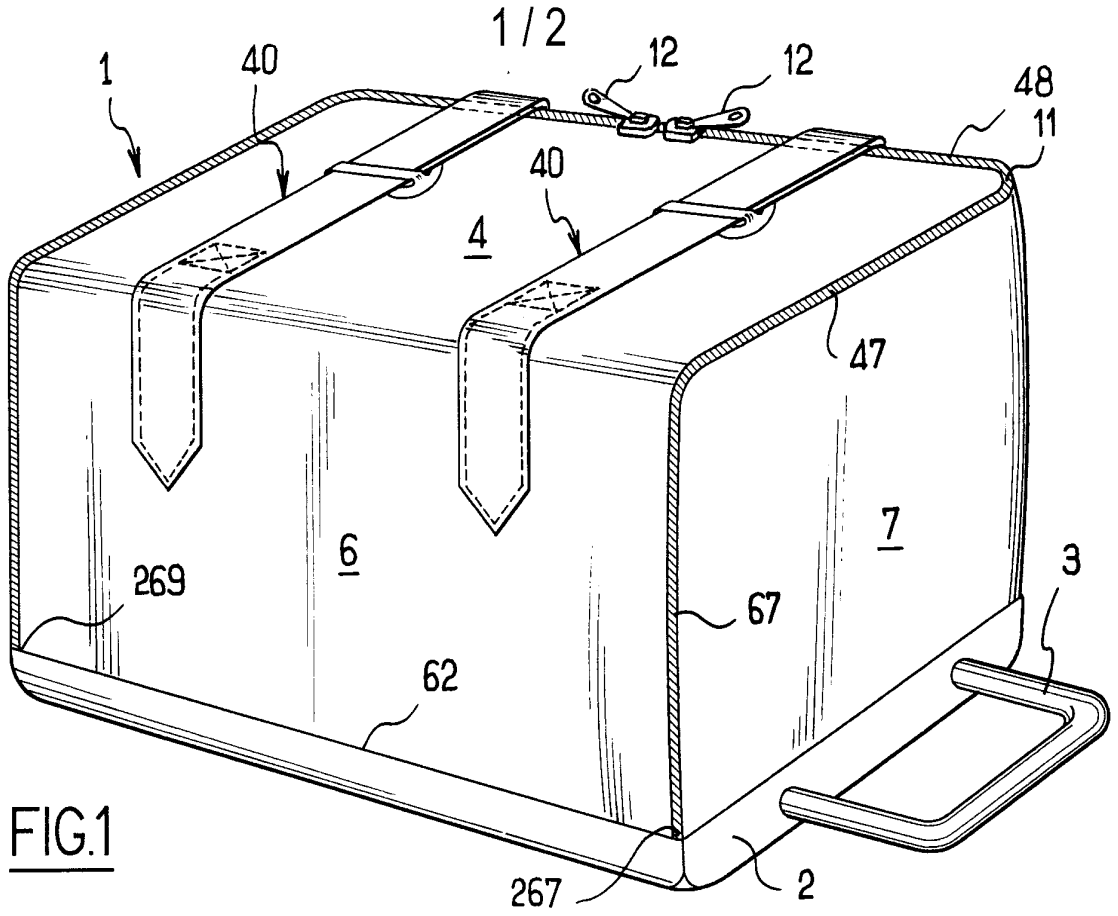
3. Bagage selon la revendication 2, caractérisé en ce que ladite
fermeture à glissière s'étend continûment selon l'épaisseur, le long d'une
jonction (67) entre le dos et le flanc (7), le long du couvercle (4) le long de
jonctions (47,48,49) entre le couvercle et un premier flanc (7), entre le
20 couvercle et le deuxième flanc (9) et selon l'épaisseur, le long d'une
jonction (69) entre le dos et le deuxième flanc (9).

4. Bagage selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il
comprend une façade (8) formant une autre paroi latérale entre les deux
25 flancs (7,9).

5. Bagage selon les revendications 3 et 4, caractérisé en ce que la
fermeture à glissière s'étend continûment le long des jonctions ((47,48,49)
entre le couvercle le premier flanc (7), la façade (8), et le deuxième flanc
30 (9).

6. Bagage selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il
comprend un raidisseur (13) articulé au voisinage d'une jonction (62) du
dos avec le fond, entre une position dressée (132) pour venir contre le
35 contre le dos, et une position de repli (131), rabattu contre le fond.

7. Bagage selon la revendication 6, caractérisé en ce que le raidisseur (13) a la forme d'une plaque de dimensions sensiblement voisines de celles du dos (6).
- 5
8. Bagage selon la revendication 6 ou 7, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de butée (133) pour le raidisseur sur le dos.
9. Bagage selon l'une des revendications 6 à 7, caractérisé en ce que le
- 10 dos et le raidisseur comprennent des moyens de prise mutuelle.
10. Bagage selon la revendication 9, caractérisé en ce que les moyens de prise mutuelle comprennent un complexe agrippant.
- 15 11. Bagage selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que le fond est en une matière sensiblement rigide.
12. Bagage selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que les parois latérales (6-9) sont en une matière souple.
- 20 13. Bagage selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que le couvercle (4) est en une matière souple.
14. Bagage selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisé en ce qu'il
- 25 comprend au moins une sangle de longueur réglable, adaptée pour conserver à la valise une épaisseur réduite.
15. Système de bagage pliant, caractérisé en ce qu'il comprend un bagage selon l'une des revendications précédentes et en ce qu'il comprend
- 30 en outre une housse adaptée pour recevoir et maintenir ledit bagage dans une position compactée.



2 / 2

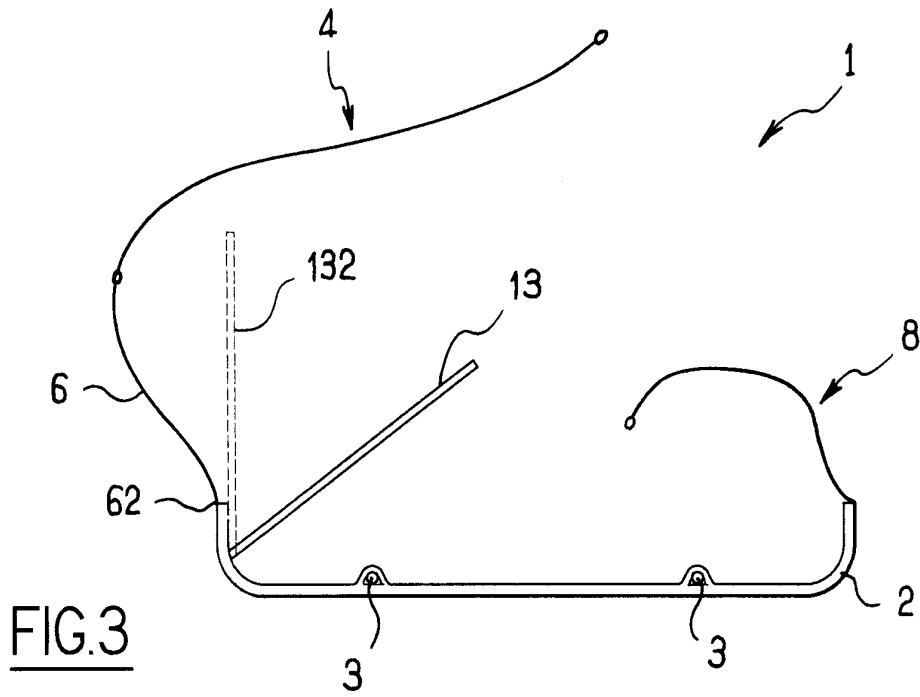


FIG. 3

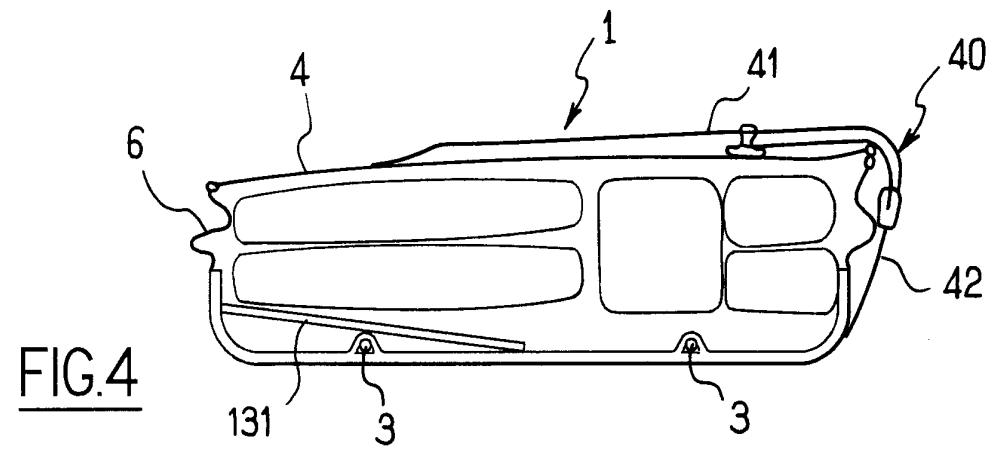


FIG. 4

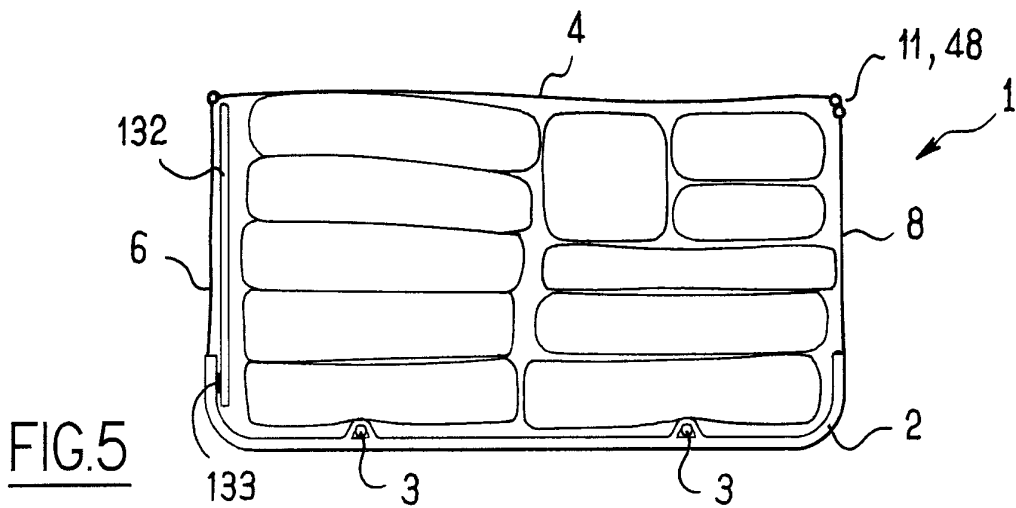


FIG. 5



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 671023
FR 0510531

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 2002/148743 A1 (TONG JOY) 17 octobre 2002 (2002-10-17) * le document en entier * -----	1-15	A45C7/00
A	US 5 896 962 A (SMITH ET AL) 27 avril 1999 (1999-04-27) * le document en entier * -----	1-15	
A	US 2002/125089 A1 (DAVIS ROBERT P ET AL) 12 septembre 2002 (2002-09-12) * le document en entier * -----	1-15	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A45C
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		6 juillet 2006	Lang, D
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0510531 FA 671023**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 06-07-2006

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2002148743 A1	17-10-2002	AUCUN	

US 5896962 A	27-04-1999	DE 69613832 D1	16-08-2001
		DE 69613832 T2	25-10-2001
		EP 0822765 A1	11-02-1998
		JP 11503940 T	06-04-1999
		WO 9632860 A1	24-10-1996

US 2002125089 A1	12-09-2002	AUCUN	
